



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 9 septembre 2025  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DESBORDES, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

**Excusé(s)** : Bernard ROTUREAU

**Pouvoir (s)** : Bernard ROTUREAU donne pouvoir à Jean CHARRY

**Assistaient également** : Nadège LASSELLE et Marion DOUX

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 44.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Budget principal commune : sur amortissement
2. Loyer commercial 6 rue des Tilleuls
3. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Sont nommés secrétaires de séance** : Mylène COMBEAUD & Stéphane QUERRIOUX

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 24 juillet 2025.

Le procès-verbal est approuvé avec 15 voix Pour.

### DELIBERATIONS

#### 1. **Délibération n° 2025-44 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - 99800 : SURAMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'apurement des immobilisations et amortissements, le Service de Gestion Comptable a constaté un suramortissement de 877,78€ sur le compte 28041512 correspondant à 500 € sur l'année 2025 et 377,78 € sur 2024.

Afin de régulariser cette situation sur l'exercice 2024, le Service de Gestion Comptable demande de débiter le compte 28041512 et créditer le compte 1068 dans un premier temps par opérations d'ordre non budgétaires puis dans un second temps de débiter le 1068 et crédit le 280422.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le comptable à réaliser ces opérations d'ordre non budgétaire comme suit :

- 1) Débit du compte 28041512 : 377,78 €  
Crédit du compte 1068 : 377,78 €
- 2) Débit du compte 1068 : 377,78 €  
Crédit du compte 280422 : 377,78 €

Il précise que ces opérations d'ordre n'ont pas d'impact sur le budget.

*Christophe SOUCHAUD : Pourquoi en deux parties, on ne pouvait pas le faire directement ?*

*André BERTHOMIER : On n'a pas déjà amorti ?*

*Nadège LASSELLE : Je n'ai pas impacté sur le bon article donc le service de gestion comptable demande l'autorisation au Conseil Municipal pour rectifier les opérations de l'année 2024.*

**VOTE :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal :**

- Autorise le Service de Gestion Comptable à effectuer la régularisation du suramortissement par opérations d'ordre non budgétaires générées au vu de la présente délibération pour mouvementer les comptes comme suit :
  - 1) Débit du compte 28041512 : 377,78 €  
Crédit du compte 1068 : 377,78 €
  - 2) Débit du compte 1068 : 377,78 €  
Crédit du compte 280422 : 377,78 €
- Donne tous pouvoir à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **2. Délibération n° 2025-45 : LOYER COMMERCIAL 6 rue des Tilleuls**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-43 du 24 juillet 2025 portant sur la révision du loyer commercial « Pharmacie » au 6 Rue des Tilleuls abrogeant la délibération n°2025-33 suite à une erreur matérielle dans le calcul du montant après augmentation du loyer.

Après discussion avec ses adjoints, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de ne pas augmenter le loyer commercial « Pharmacie » au 6 rue des Tilleuls et par conséquent de retirer la délibération n° 2025-43 du 24 juillet 2025.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

*Philippe ROSE : C'est soit 14% soit rien.*

*Yasmine DESBORDES : Ça fait gros.*

*Philippe ROSE : Oui, sur trois ans c'est beaucoup.*

*Thierry ROLLE MILAGUET : Ça faisait beaucoup d'un coup donc c'était notre réflexion. 14% ça faisait gros, avant on était entre 4% et 5% et pas aussi loin.*

*Stéphane QUERRIOUX : Il y a une raison particulière ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : C'est l'indice qui fait ça, je ne sais pas pourquoi c'est autant. On va patienter 3 ans.*

*André BERTHOMIER : On révise que tous les 3 ans.*

*Romain DESBORDES : Vu qu'on n'augmente pas, est-ce que dans 3 ans on prend l'indice de l'année, on ne revient pas en arrière ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : Non, on ne revient pas en arrière.*

**VOTE :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Le Conseil Municipal :

- Retire la délibération n° 2025-43 du 24 juillet 2025 ;
- Décide de ne pas augmenter le loyer du bâtiment commercial « Pharmacie » - située au 6 Rue Tilleuls 86430 ADRIERS ;
- Donne tous pouvoir à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer tous documents afférents à cette affaire.

**3. Délibération n° 2025-46 : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire explique que des dépenses supplémentaires doivent faire l'objet d'une décision modificative :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Voirie : marquages au sol : 3 349,57 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Bâtiment : volet roulant solaire boulangerie : 1 042,68 €
- Voirie : reprise caniveau et trottoirs entre le n°12 et 14 rue Bois du Pic : 2 220,22 € et travaux complémentaires rue du Villars (bordures/caniveau) : 2 432,30 €
- Matériel : achat d'une table et 9 chaises de cantine : 807,44 € et achat rideaux garderie école : 1 357,90 €
- Réhabilitation de la Salle Polyvalente : Architecte et Co-traitants : 29 778,21 €

Il propose de l'établir de la façon suivante :

**Objets : TRAVAUX DIVERS**

**INVESTISSEMENT**

| Dépenses                                    |           | Recettes                                    |           |
|---------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------|-----------|
| Article (Chap.) - Opération                 | Montant   | Article (Chap.) - Opération                 | Montant   |
| 2128 (21) - 143 : Autres agencements et am  | 30,00     | 021 (021) : Virement de la section de fonct | 30 976,00 |
| 2128 (21) - 148 : Autres agencements et am  | -1 484,00 |                                             |           |
| 21351 (21) - 186 : Bâtiments publics        | 1 040,00  |                                             |           |
| 2152 (21) - 129 : Installations de voirie   | 4 651,00  |                                             |           |
| 21841 (21) - 132 : Matériel de bureau et mo | 1 030,00  |                                             |           |
| 2313 (23) - 146 : Constructions             | 25 709,00 |                                             |           |
|                                             | 30 976,00 |                                             | 30 976,00 |

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses                                     |                  | Recettes                    |                  |
|----------------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Article (Chap.) - Opération                  | Montant          | Article (Chap.) - Opération | Montant          |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | 30 976,00        |                             |                  |
| 61521 (011) : Terrains                       | -14 500,00       |                             |                  |
| 615221 (011) : Bâtiments publics             | -1 040,00        |                             |                  |
| 615231 (011) : Voiries                       | 3 450,00         |                             |                  |
| 65888 (65) : Autres                          | -18 886,00       |                             |                  |
|                                              | 0,00             |                             |                  |
| <b>Total Dépenses</b>                        | <b>30 976,00</b> | <b>Total Recettes</b>       | <b>30 976,00</b> |

Nadège LASSELLE intervient pour expliquer la décision modificative et rappelle combien il restera d'argent si on prend cette décision.

Thierry ROLLE MILAGUET : Ce qui nous met dedans c'est l'accélération des travaux de la salle, on avait mis que 5 000 €. Ça va débiter rapidement. Tous les dossiers d'architectes ont été réalisés donc on a eu de grosses factures d'un coup. Je les ai prévenus que pour les prochaines factures il fallait attendre le budget 2026 pour nous les envoyer.

Véronique RICHARD : La salle sera fermée à partir de quand ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Le 1<sup>er</sup> novembre on donne les clefs à l'architecte. Il faut tout évacuer : le mobilier, la vaisselle et trouver des locaux pour le stockage. On s'est aperçu qu'on a souvent des demandes de location des tables et chaises au printemps donc il faut que ça reste accessible et trouver des bâtiments vides.

André BERTHOMIER : Peut-être demander de l'aide aux particuliers.

Romain DESBORDES : Les tables ne prennent pas beaucoup de place.

André BERTHOMIER : C'est surtout les chaises qui prennent de la place.

Véronique RICHARD : Est-ce qu'il y aura les vœux du maire ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Normalement non, en plus c'est la période électorale.

Philippe ROSE : Si, tu peux présenter le bilan de l'année.

Yasmine DESBORDES : Oui, au moins le bilan de l'année.

Laurent VACHON : Mais est-ce qu'il y aura encore de l'argent jusqu'à la fin de l'année ?

Thierry ROLLE MILAGUET : On a toujours eu du reste mais oui le risque est là.

Jean CHARRY : On n'a pas le choix que de valider.

Laurent VACHON : Il va falloir faire attention.

Thierry ROLLE MILAGUET : On peut avoir des risques aussi sur la voirie ou les bâtiments.

Philippe ROSE : Dans le budget on a prévu large donc s'il n'y a pas de problème ça passe.

Yasmine DESBORDES : Pour le financement de la salle comment ça se passe ?

Thierry ROLLE MILAGUET : L'emprunt à taux zéro tombe normalement cette année lors de la signature des lots.

Romain DESBORDES : C'est selon les aides. Soregies peut nous verser l'argent directement dès que les entreprises sont reçues ainsi que le taux à zéro et on commence à rembourser deux ou trois ans après.

Thierry ROLLE MILAGUET : Il y a aussi cet espoir-là de récupérer cet argent.

#### **VOTE :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- Vote la délibération telle que présentée ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **✓ Dates des réunions**

Conseil Municipal : jeudi 16 octobre à 20 h 30

#### **✓ Recensement population**

Débuterait le 15 janvier 2026 et finirait le 14 février 2026.

Trouver deux agents recenseurs majeurs avant fin 2025.

Formation obligatoire pour les agents recenseurs deux après-midis les 5 et 9 janvier à VERRIERES.

Voir avec la Poste pour les tarifs.

#### **✓ Droit de préemption urbain**

⇒ 6 Rue des Chênes :

La parcelle C 1239 pour 1 088 m<sup>2</sup> où est situé le bien bâti sur terrain propre appartenant à Mme DEREGNIEAUX va être vendue à Mme RIGAUDEAU Kamila domiciliée à EYSINES.

⇒ 2 Impasse du Logis :

La parcelle AB 427 pour 383 m<sup>2</sup> où est situé le bien bâti sur terrain propre appartenant à l'Office publique d'Habitat de la Vienne va être vendue à Mme VIRAMA Julie domiciliée à QUEAUX.

#### **✓ Invitation restauration des bannières de l'église**

Inauguration le samedi 25 octobre 2025 à 14h30, invitation des personnes et organismes qui ont subventionnés la restauration et de la population.

### ✓ *Point commissions*

#### ⇒ *Bâtiments :*

- Ecole : intervention d'une entreprise (fin octobre/début novembre) pour faire l'étude de la charpente.
- Logements communaux, 5 rue des Tilleuls et 16 rue du Villars : intervention de l'entreprise pour changer les systèmes de chauffage (fin septembre/début octobre).
- Logement 3 rue Principale : travaux pas encore planifiés.
- La Maisonnée : devis pour aménagement de la cuisine.
- Stade : problème avec la porte, changement envisagé.
- Salle polyvalente : les appels d'offres devraient être déposés entre le 20 octobre et le 25 octobre.  
Modification des portes pour que le système s'ouvre au maximum sur l'extérieur.

#### ⇒ *Voirie :*

- Les chemins et entrées ont été faits.
- Pas de nouvelle pour la place de l'église et la réfection de la route de la Gaingauderie.
- Pas satisfait du PATA de la CCVG.
- Rue du Villars pas terminée, un tuyau à changer.
- Chez Ranger, les travaux du SIMER sont en cours, les bordures sont posées.
- Courrier d'un administré rue du Bois du Pic concernant la vitesse des camions.
- Mauvais écoulement d'eau rue Bois Rivault.

#### ⇒ *Assainissement :*

Faire les relevés d'index au plus vite.

Achat d'une nouvelle pompe alors que l'ancienne pompe jugée usée est finalement revenue sans problème.

#### ⇒ *Ecole :*

Sept arrivées d'enfants sur huit prévues.

Au niveau du personnel tout fonctionne bien.

Coralie et Claire gèrent la cantine.

Claire gère également la pause méridienne et le ménage.

Laëtitia l'ATSEM de la maternelle accompagne deux personnes : une en apprentissage et l'autre en stage.

Deux stagiaires sont également présentes avec les professeurs des écoles.

Coralie assure les lundis, jeudis et vendredis la garderie et Amandine y assure les mardis.

Rencontre avec SODEXO le 18/09 par rapport à la composition des menus qui est jugée insatisfaisante.

Pas encore trouvé de cantinière.

### ✓ *Projet éolien*

Un dossier va être constitué et les associations concernées vont être recensées.

### ✓ *Renouvellement de la convention SATESE au 1<sup>er</sup> janvier 2026*

Rappelle que la convention avait été signée pour une durée de 4 ans, souhaite savoir ce qu'on va faire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. En attente de la future convention.

### ✓ *Maison de Santé*

Suite à la sollicitation des professionnels de santé, la commune leur a proposé d'acquérir un terrain assaini à un prix symbolique d'un euro le m<sup>2</sup> assaini. La commune souhaite les rencontrer afin d'éviter leur départ dans une autre commune.

La pharmacienne souhaite acheter le logement au 8 rue des Tilleuls à côté de la pharmacie, voir si c'est possible.

### ✓ *Marché des producteurs*

Le maire remercie les personnes qui se sont investies pour le marché des producteurs.

✓ Chemins du GR

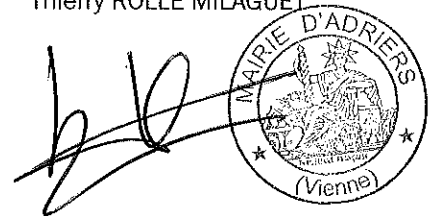
Certains chemins du GR sont bouchés après Chaumeil derrière Bois blanc.

*Situation financière arrêtée à la date du mardi 16 septembre 2025 :*

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Balance d'entrée :    | 151 240,92 € |
| Recettes :            | 506 533,21 € |
| Dépenses :            | 548 688,35 € |
| Solde au 16/09/2025 : | 109 085,78 € |

La séance est levée à 22 h 42.

Le Maire,  
Thierry ROLLE MILAGUET



Les secrétaires de séance

Mylène COMBEAUD

Stéphane QUERRIOUX